

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**4 juin 2018**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 4 juin 2018 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay et Serge Leblanc tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Le conseiller monsieur Carol Fournier est absent.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Sept (7) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

**2018-06-110      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

**2018-06-111      ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7, 17  
ET 23 MAI 2018**

Considérant que les membres du Conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux trois jours avant la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ces procès-verbaux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés tels que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018;
- Procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 mai 2018;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2018.

ADOPTÉE

**2018-06-112      APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR  
LA PÉRIODE DU 8 MAI AU 4 JUIN 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 8 mai au 4 juin 2018, pour un montant de 20,775.31 \$ et numérotés consécutivement de 3057 à 3075 pour les chèques de payes et de 4464 à 4488 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2018-06-113 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'INSTALLATION D'UN TUYAU DRAINAGE ENTRÉE DU 116 ROUTE 132 OUEST**

Considérant que le propriétaire du 116, Route 132 Ouest se plaint que son entrée sur la rue de la Falaise se mine constamment à cause de l'accumulation d'eau provenant de la falaise et de la rue vers son entrée;

Considérant qu'à chaque fois il y a risque d'endommager sa voiture avec le fossé creusé par l'eau;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal autorise la dépense pour faire installer un tuyau dans l'entrée dudit propriétaire afin d'améliorer le drainage de la rue et éviter que son entrée se mine.

ADOPTÉE

**2018-06-114 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR NIVELAGE DES ROUTES SECONDAIRES**

Considérant que chaque printemps la municipalité fait passer la niveleuse dans les routes secondaires et ajouter quelques voyages de gravier au besoin;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal autorise la dépense pour le nivelage des routes secondaires par la compagnie jasmin et Régis Imbeault au coût de 125.00 \$/heure et faire mettre quelques voyages de gravier au besoin au coût de 77.50 \$ du voyage.

ADOPTÉE

**La mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 CM.**

**2018-06-115 MODALITÉS DE DIFFUSION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE  
DES FAITS SAILLANTS SUR LE TERRITOIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal demande à la directrice générale de publier ledit rapport sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante, à savoir : [municipalite.grossesroches.ca](http://municipalite.grossesroches.ca) et par la poste à chaque adresse civique de la municipalité.

ADOPTÉE

**2018-06-116 RÉOLUTION CONFIRMANT LA FIN DE PROJET  
ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS – ROUTE GROSSES-  
ROCHES – PROJET N° : RIRL-2016-380A ET DEMANDE  
VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Considérant que la municipalité a terminé la réalisation des plans et devis pour la route de Grosses-Roches;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches informe le Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports que le projet N° : RIRL-2016-380A est terminé pour l'élaboration des plans et devis de la route des Grosses-Roches.

QUE les dépenses sont les suivantes, à savoir :

- MRC de la Matanie facture # 9711 – 21.75 \$ \$  
Honoraires professionnels pour préparation de la demande d'aide financière
- MRC de la Matanie facture # 9725 - 25 255.74 \$  
Honoraires professionnels pour la réalisation d'une partie des plans et devis
- MRC de la Matanie facture # 9848 – 6 879.38 \$  
Honoraires professionnels pour finaliser les plans et devis
- GHD Consultants Ltée facture # 332810 – 13 249.43 \$ (incluant les taxes nettes)  
Étude géotechnique pour préparation des plans et devis

**Total des coûts du projet : 45 406.30 \$**

QUE le Conseil municipal souhaite recevoir l'aide financière autorisée de 90 % du coût des travaux.

QUE le 10 % de la dépense sera pris à même le surplus accumulé réservé à cette fin.

ADOPTÉE

**2018-06-117 RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE  
(PAVL) VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES  
ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) PROJET ÉLABORATION DE  
PLANS ET DEVIS – ROUTE GROSSES-ROCHES – PROJET N° :  
RIRL-2016-380A**

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Matanie a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon les options suivantes :

- l'estimation détaillée du coût des travaux .

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

**2018-06-118 RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE  
(PAVL) VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES  
ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) PROJET TRAITEMENT DE  
SURFACE ET TRAVAUX DIVERS – ROUTE GROSSES-  
ROCHES – PROJET N° : RIRL-2016-380B**

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Matanie a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon les options suivantes :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

**2018-06-119 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE 2018-2022**

Considérant que la municipalité s'est engagée en avril 2017 à participer à une démarche regroupée dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Politique familiale municipale (PFM) ;

Considérant que dans le cadre de cette démarche regroupée, la MRC de La Matanie a mis à la disposition de la municipalité une chargée de projet pour l'aider à élaborer sa politique et son plan d'action PFM ;

Considérant qu'un comité de pilotage famille, composé de l'élu responsable du dossier famille, de la mairesse et de trois bénévoles provenant du milieu communautaire, a été formé en août 2017 ;

Considérant qu'une recherche documentaire a permis de dresser un portrait à jour de la situation démographique, sociale et économique de la municipalité afin de prendre connaissance des réalités du milieu ;

Considérant que les familles ont été invitées à une consultation publique et que cela a permis d'alimenter les réflexions du comité de pilotage PFM qui a pu identifier les objectifs et les actions prioritaires de la politique familiale ;

Considérant que le plan d'action a été élaboré en concertation et en partenariat entre le milieu municipal et le milieu communautaire dans le but de partager et de mettre en commun des expériences, des connaissances et des expertises variées et que celui-ci contient des actions réalistes et réalisables ;

Considérant que la démarche PFM vise l'amélioration de la qualité de vie des familles en leur offrant un milieu de vie épanouissant ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches adopte sa politique familiale ainsi que son plan d'action 2018-2022.

Qu'un comité de pilotage famille assure la mise en œuvre et le suivi du plan d'action PFM.

ADOPTÉE

**2018-06-120    AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT ACHAT  
TRACTEUR À PELOUSE HUSQVARNA R322T AWD**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches autorise la dépense et le paiement pour l'achat d'un tracteur à pelouse de marque Husqvarna model R322T AWD pour un montant de 5 861.10 \$ plus taxes chez le commerçant Amable Caron et fils de Matane.

Que la dépense sera prise sur le budget de fonctionnement de voirie.

ADOPTÉE

**2018-06-121    AUTORISATION DE FAIRE INSTALLER DES DOS D'ÂNE POUR  
MODÉRER LA VITESSE SUR LA RUE DE LA MER**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches autorise l'installation de dos d'âne pour modérer la vitesse sur la rue de la Mer.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches autorise l'installation de dos d'âne pour modérer la vitesse sur la rue de la Mer.

ADOPTÉE

**2018-06-122 DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS ET MARÉES POUR AMÉLIORER LE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES**

Considérant que les enfants de la municipalité de Grosses-Roches qui fréquentent l'école de Les Méchins n'ont pas à se déplacer pour utiliser le transport scolaire;

Considérant que les enfants de la municipalité de Grosses-Roches qui fréquentent l'école de Sainte-Félicité doivent se rendre à une adresse civique autre que leur résidence à l'ouest de la municipalité pour utiliser le transport scolaire;

Considérant que les élus de la municipalité de Grosses-Roches trouvent injuste que les familles soient pénalisées parce qu'ils n'ont pas choisi d'envoyer les enfants à l'école de Les Méchins parce qu'un groupe de gestionnaires ont décidé que les enfants de ladite municipalité doivent aller à l'école de Les Méchins si non ils n'auront pas droit au transport scolaire à partir de la maison;

Considérant qu'il n'est pas toujours facile pour des parents qui travaillent de s'assurer qu'il y ait une personne pour reconduire les enfants à une adresse à l'ouest de la municipalité et aille les chercher;

Considérant qu'il serait normal que les enfants reçoivent les mêmes services que les enfants qui fréquentent l'école de Les Méchins;

Considérant que le conducteur de l'autobus est résident de la municipalité et qu'il ne serait pas plus long pour lui d'aller chercher lesdits enfants à leur résidence et les déposer le soir;

Considérant que cela n'implique pas des frais supplémentaires pour donner le service à ces jeunes familles;

Considérant que cela améliorerait grandement le bien-être de ces jeunes familles;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches demande à la Commission scolaire des Monts-et-Marées de réviser leur critère en permettant à ces enfants de bénéficier d'un service de transport scolaire à la maison comme tous les autres enfants sur le territoire.

ADOPTÉE

**2018-06-123 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Considérant qu'il reste encore des sujets à discuter,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'ajourner la présente séance au 11 juin 2018 à 19h30, il était 20 h 30.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

La mairesse,

Linda Imbeault

Victoire Marin

*Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **4 juin 2018** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Victoire Marin*  
*Mairesse*